



Vente residence principale

Par rosignol

Nous avons fait construire une maison pour la retraite, sa construction a été terminée en 2003 mais nous ne l' avons occupé à plein temps qu' en février 2005, si nous voulons la vendre nous devons reverser la TVA au T.P car je pense qu'il faut 5 ans d'habitation à plein temps pour être exonéré. Dans le cas ou nous divorcions seront nous exonérés de cette TVA ? merci pour votre réponse.

Cordialement